



Plan d'accompagnement des entreprises concernant les offres d'emploi de plus de 30 jours... ou comment précariser 1 000 salarié.es de plus à Pôle emploi

PLAN D'ACCOMPAGNEMENT :

Ce plan prévoit de renforcer l'offre de service Entreprise en proposant 1000 missions de 3 ans au sein des équipes Entreprises. Les conseillères et conseillers emploi volontaires et retenu.es pour ces missions seront remplacé.es dans les sites par des CDD de 3 ans. A l'issue de leur mission elles / ils retrouvent leur poste. L'accompagnement consistera à reprendre contact avec les employeurs dont le recrutement n'a pas abouti dans les 30 jours pour poser un diagnostic, proposer des solutions, contractualiser un délai de mise en œuvre. La direction privilégiera les CDE mais toutes et tous les conseillères et conseillers emploi peuvent postuler. Démarrage courant novembre avec une formation de 6 à 9 jours. Après cette première phase d'information le CCE sera consulté sur ce sujet le 19 septembre.

NOTRE ANALYSE :

Sur le fond :

Nous nous étonnons du choix fait par la direction d'affecter la totalité des ressources supplémentaires en direction de l'Entreprise alors que les portefeuilles explosent. Le ministère lui-même avait fléchi ces renforts sur l'accompagnement et notamment le pack de démarrage. Le choix engagé par la direction semble hasardeux en termes de résultats probants espérés. L'allongement des délais de recrutement résulte de multiples facteurs dont certains échappent aux conseillères et conseillers.

Sur la forme :

Notre CCN limite les volumes de CDD à 5 % du total des heures travaillées dans l'année et limite également les cas de recours aux CDD. Nous dénonçons le chantage de la direction qui exige des organisations syndicales la modification de notre convention collective pour déroger à ces protections. **Alors que la direction annonce qu'il y a environ 1800 départs naturels par an au sein de Pôle emploi et que parallèlement le Ministère confirme qu'il n'exige plus de baisse d'effectif en 2020 et 2021, la direction générale refuse de s'engager sur la cédésation de ces 1000 futur.es collègues.**

POUR LE SNU, PÔLE EMPLOI DOIT MONTRER L'EXEMPLE EN TERME DE LUTTE CONTRE LA PRÉCARITÉ.



<https://elections-pole-emploi.fr/2019/>

www.snutefifsu.fr/pole-emploi

 @snu.pole.emploi.fsu

 @SnuPoleEmploi

